

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Soustraction des travaux de protection contre l'érosion côtière de deux secteurs de la route 132 sur le territoire de la paroisse de Saint-Siméon et à L'Anse-aux-Cousins situé sur le territoire de la ville de Gaspé, faisant partie du programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures face aux aléas côtiers, sur le territoire du Bas-SaintLaurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques, par la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Numéro de dossier : 3216-02-350

Liste par ministère ou organisme

No.	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Félix Caron	2024-11-26	6
2.	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Direction principale de l'expertise hydrique	Jean Francoeur	2024-11-21	5

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Concernant une demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	
Nom du projet	Projets de protection contre l'érosion côtière Municipalités : Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)
Initiateur de projet	MTMD
Numéro de dossier	3216-02-350
Date du dépôt de la demande de soustraction	15 novembre 2024
La demande de soustraction concerne un projet déjà en PÉEIE	Oui, en partie
Si oui, veuillez préciser le numéro de dossier	3211-02-322
Localisation du projet (Municipalité et région administrative)	Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)
Type de sinistre	Appréhendé
Aléa principal	Érosion
Si autre, veuillez préciser	Cliquez ici pour entrer du texte.
Chargé(e) de projet	Jean-Pascal Fortin
Coordonnateur	François Delaître
Projet financé par	Aucun programme
Si autre, veuillez préciser	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.2 PRÉSENTATION DU RÉPONDANT	
Ministère ou organisme	Ministère de la Sécurité publique
Direction ou secteur	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région administrative	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Numéro de référence interne	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.3 DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE	
Mise en contexte : le MTMD a déposé le 29 juillet 2021, un avis de projet pour un Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques (PIAC) (dossier 3211-02-322), afin d'entreprendre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Cette démarche a pour objectif principal de produire une étude d'impact à une échelle régionale afin de favoriser les interventions préventives et intégrées et de limiter celles à réaliser en contexte d'urgence. Le PIAC sera déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en novembre 2024. Toutefois, certains sites (Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)) incluent à l'étude d'impact	

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

qui sera déposée sous peu nécessiteront des travaux à brève échéance compte-tenu de leurs vulnérabilités et des risques appréhendés pour la sécurité des usagers de la route.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SOUSTRACTION À LA PÉEIE EN CAS DE SINISTRE

Le présent avis a pour but de vérifier si, selon vos champs d'expertise, cette demande de soustraction à la PÉEIE est justifiée, en considérant qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Est-ce que la démonstration du risque de sinistre¹, des conséquences possibles et de la nécessité de réaliser le projet dans les plus brefs délais² ont été présentés par l'initiateur?

Les documents soumis par l'initiateur doivent être cohérents et permettre d'apprécier la pertinence des données présentées, leur qualité et démontrer que les méthodes utilisées sont appropriées en fonction du type d'aléa décrit.

L'analyse de la présente demande de soustraction doit se concentrer sur le risque de sinistre. L'analyse des impacts environnementaux générés par le projet sera faite dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, suivant la soustraction à la PÉEIE, le cas échéant.

Ce formulaire est divisé en trois sections. Les deux premières visent à s'assurer que l'information présentée par l'initiateur est suffisante et complète pour votre champ d'expertise. Une fois l'information considérée complète, la troisième section porte sur votre position quant à la pertinence de soustraire le projet de la PÉEIE (demande justifiée ou non) et de préciser, le cas échéant, les conditions qui devraient être prises en compte dans le décret de soustraction.

Si l'information est complète lors de votre première analyse de la demande à la section 2.1, vous n'avez pas besoin de remplir la section 2.2 du formulaire. Vous pouvez passer directement à la section 2.3.

2.1. AVIS CONCERNANT L'INFORMATION SOUTENANT LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Est-ce que la demande traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre ministère/direction, les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour	Oui, le document est complet
--	------------------------------

¹ Défini comme de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné. Note : Le risque est le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

² Pour établir le plus bref délai on doit se poser la question suivante. Est-ce que les travaux doivent commencer dans un horizon plus court que celui qui correspond à l'application de la PÉEIE d'une durée moyenne d'environ 24 mois?

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?	
<ul style="list-style-type: none"> - Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire. - Si l'information n'est pas suffisante, quels sont les éléments manquants essentiels à votre analyse? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Thématique abordée : • Référence au document : • Information • Commentaires : <p>(Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)</p>	<input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/> <input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/> <input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte <input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/>

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

2.2. AVIS À LA SUITE DU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite du dépôt des renseignements complémentaires déposés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que l'information présentée traite de façon satisfaisante les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

Choisissez un élément.

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est toujours pas complète, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse?

<ul style="list-style-type: none"> • Thématique abordée : • Référence au document : • Information • Commentaires : <p>(Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)</p>	<input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/> <input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/> <input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte <input type="text" value="Cliquez ici pour entrer du texte."/>
---	---

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

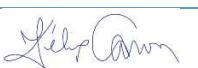
AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2.3. AVIS SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et considérant que vous jugez ceux-ci suffisants pour vous positionner. Est-ce que le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles justifie la réalisation des travaux proposés dans les plus brefs délais et nécessite de recommander la soustraction du projet à la PÉEIE?	Oui, La demande est justifiée sans conditions
Veuillez justifier votre avis concernant l'identification et la caractérisation de l'aléa :	<p>Saint-Siméon de Bonaventure : Depuis 2015, le site est suivi par le MTMD en raison de l'érosion. Un taux de recul moyen d'environ 1,75m/an est observé (2015-2024, avec une augmentation depuis 2022. En effet, le taux moyen entre 2022 et 2024 a augmenté à 2m/an. Également, en 2024, à la suite de la dégradation rapide du site (tempêtes hivernales, dégel printanier, etc.) un avis hydraulique a été mis à jour et il conclut que la route est en danger imminent face à l'érosion côtière.</p> <p>Anse-aux-Cousins : La route 132, dans le secteur de l'Anse-aux-Cousins, est affectée par l'érosion du talus adjacent. Les problématiques observées au site sont causées par l'érosion du pied de la falaise et de sa géologie structurale, la pente naturelle abrupte des sols de la partie sommitale du talus et la gestion inadéquate des eaux de ruissellement de la route. Ces problématiques distinctes, jumelées ensemble, provoquent une instabilité sur l'entièreté de la falaise naturelle.</p>
Veuillez justifier votre avis concernant la vulnérabilité du secteur visé par le projet notamment les personnes, les biens ou l'environnement :	<p>Saint-Siméon de Bonaventure : La route 132 est une route nationale stratégique et elle représente le seul lien régional dans ce secteur. Bien que des chemins secondaires existent, ils pourraient difficilement contenir les débits de circulation observés sur la route 132. Le recours à ces voies de contournement occasionnerait un délai pour les usagers en cas de fermeture de la route et pourrait être moins sécuritaire pour les véhicules plus longs.</p> <p>Anse-aux-Cousins : Pour les quartiers nord de la ville de Gaspé, la route 132 est le seul lien pour accéder au centre hospitalier, Hôpital de Gaspé, et au CHSLD, centre d'hébergement Monseigneur-Ross de Gaspé. Il n'existe aucun chemin secondaire faisant en sorte qu'aucune voie de contournement de la route n'est possible advenant la fermeture de celle-ci.</p>
Veuillez justifier votre avis concernant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais:	<p>Saint-Siméon de Bonaventure : La marge de recul combiné au taux de recul de 2m/an sur ce site n'est pas sécuritaire pour les usagers de la route. Également, la route est jugée en danger imminent d'érosion, ce qui justifie la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.</p> <p>Anse-aux-Cousins : La combinaison de problématiques sur ce site provoque une instabilité sur l'entièreté de la falaise naturelle, ce qui justifie la réalisation des travaux dans les plus brefs délais pour assurer</p>

AVIS D'EXPERT**DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE**

	la sécurité des usagers de la route et ne pas isoler une population du Centre hospitalier de Gaspé.		
Commentaires le cas échéant :	Au sens de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience au sinistres, les définitions suivantes sont à considérer : « risque de sinistre » : risque qui, en fonction de la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences potentielles pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu, est susceptible de causer un sinistre; « sinistre » : événement résultant de l'occurrence d'un aléa ou d'une combinaison d'aléas, qui cause des préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens, qui perturbe le fonctionnement normal de tout ou partie d'une collectivité et qui requiert le déploiement de mesures exceptionnelles pour en limiter les conséquences. »		
Si la demande est justifiée mais que des conditions doivent s'appliquer au projet, veuillez les décrire :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Signature(s). Voir les consignes à la section 3.			
Nom	Titre	Signature	Date
Nicolas Ste-Croix	Conseiller en sécurité civile		26 novembre 2024
Félix Caron	Directeur régional		26 novembre 2024

3. CONSIGNES DE SIGNATURE

Le formulaire doit être signé par un gestionnaire de la direction consultée. Il revient à chaque répondant de déterminer le niveau des autres signatures souhaitées (ex. : analyste, chef d'équipe, ingénieur, etc.).

Voici les types de signatures acceptées :

1. Formulaire scanné portant une signature manuscrite;
2. Signature numérique utilisant le protocole de signature encadré par le ministère de la Justice du Québec – ICPG et Notarius;

AVIS D'EXPERT**DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE**

3. Formulaire portant une signature électronique autre qu'en 2 et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis;
4. Formulaire portant la note « Original signé par » et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis et que l'original signé sera transmis par la poste.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures ou tableaux

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

Concernant une demande de soustraction d'un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (Chapitre Q-2).

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION	
Nom du projet	Projets de protection contre l'érosion côtière Municipalités : Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)
Initiateur de projet	MTMD
Numéro de dossier	3216-02-350
Date du dépôt de la demande de soustraction	15 novembre 2024
La demande de soustraction concerne un projet déjà en PÉEIE	Oui, en partie
Si oui, veuillez préciser le numéro de dossier	3211-02-322
Localisation du projet (Municipalité et région administrative)	Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)
Type de sinistre	Appréhendé
Aléa principal	Érosion
Si autre, veuillez préciser	Cliquez ici pour entrer du texte.
Chargé(e) de projet	Jean-Pascal Fortin
Coordonnateur	François Delaître
Projet financé par	Aucun programme
Si autre, veuillez préciser	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.2 PRÉSENTATION DU RÉPONDANT	
Ministère ou organisme	Cliquez ici pour entrer du texte.
Direction ou secteur	Cliquez ici pour entrer du texte.
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région administrative	Cliquez ici pour entrer du texte.
Numéro de référence interne	Cliquez ici pour entrer du texte.
1.3 DESCRIPTION ET MISE EN CONTEXTE DE LA DEMANDE	
Mise en contexte : le MTMD a déposé le 29 juillet 2021, un avis de projet pour un Programme décennal d'intervention pour la protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dans le contexte des changements climatiques (PIAC) (dossier 3211-02-322), afin d'entreprendre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE). Cette démarche a pour objectif principal de produire une étude d'impact à une échelle régionale afin de favoriser les interventions préventives et intégrées et de limiter celles à réaliser en contexte d'urgence. Le PIAC sera déposé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en novembre 2024. Toutefois, certains sites (Saint-Siméon de Bonaventure et Gaspé (secteur de L'Anse-aux-Cousins)) incluent à l'étude d'impact	

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

qui sera déposée sous peu nécessiteront des travaux à brève échéance compte-tenu de leurs vulnérabilités et des risques appréhendés pour la sécurité des usagers de la route.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SOUSTRACTION À LA PÉEIE EN CAS DE SINISTRE

Le présent avis a pour but de vérifier si, selon vos champs d'expertise, cette demande de soustraction à la PÉEIE est justifiée, en considérant qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle. Est-ce que la démonstration du risque de sinistre¹, des conséquences possibles et de la nécessité de réaliser le projet dans les plus brefs délais² ont été présentés par l'initiateur?

Les documents soumis par l'initiateur doivent être cohérents et permettre d'apprécier la pertinence des données présentées, leur qualité et démontrer que les méthodes utilisées sont appropriées en fonction du type d'aléa décrit.

L'analyse de la présente demande de soustraction doit se concentrer sur le risque de sinistre. L'analyse des impacts environnementaux générés par le projet sera faite dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles, suivant la soustraction à la PÉEIE, le cas échéant.

Ce formulaire est divisé en trois sections. Les deux premières visent à s'assurer que l'information présentée par l'initiateur est suffisante et complète pour votre champ d'expertise. Une fois l'information considérée complète, la troisième section porte sur votre position quant à la pertinence de soustraire le projet de la PÉEIE (demande justifiée ou non) et de préciser, le cas échéant, les conditions qui devraient être prises en compte dans le décret de soustraction.

Si l'information est complète lors de votre première analyse de la demande à la section 2.1, vous n'avez pas besoin de remplir la section 2.2 du formulaire. Vous pouvez passer directement à la section 2.3.

2.1. AVIS CONCERNANT L'INFORMATION SOUTENANT LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE

Est-ce que la demande traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre ministère/direction, les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour	Oui, le document est complet
--	------------------------------

¹ Défini comme de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné. Note : Le risque est le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

² Pour établir le plus bref délai on doit se poser la question suivante. Est-ce que les travaux doivent commencer dans un horizon plus court que celui qui correspond à l'application de la PÉEIE d'une durée moyenne d'environ 24 mois?

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est pas suffisante, quels sont les éléments manquants essentiels à votre analyse?

• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaires :	Cliquez ici pour entrer du texte. (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

2.2. AVIS À LA SUITE DU DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

À la suite du dépôt des renseignements complémentaires déposés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que l'information présentée traite de façon satisfaisante les éléments essentiels pour déterminer le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles du sinistre, pour vous permettre d'émettre un avis quant à la réalisation du projet dans les plus brefs délais?

Choisissez un élément.

- Si l'information répond à vos besoins, passez à la section 2.3 du formulaire.
- Si l'information n'est toujours pas complète, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse?

• Thématique abordée :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Référence au document :	Cliquez ici pour entrer du texte.
• Information	<input type="checkbox"/> Incomplète <input type="checkbox"/> Inexacte
• Commentaires :	Cliquez ici pour entrer du texte. (Indiquer l'information manquante ou à corriger pour compléter l'analyse)

Ajouter une autre section au besoin en cliquant sur le bouton + à droite

Signature(s). Voir les consignes à la section 3.

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

2.3. AVIS SUR LA DEMANDE DE SOUSTRACTION DU PROJET À LA PÉEIE	
Selon les renseignements déposés par l'initiateur et considérant que vous jugez ceux-ci suffisants pour vous positionner. Est-ce que le niveau du risque de sinistre incluant les conséquences potentielles justifie la réalisation des travaux proposés dans les plus brefs délais et nécessite de recommander la soustraction du projet à la PÉEIE?	Oui, La demande est justifiée sans conditions
Veuillez justifier votre avis concernant l'identification et la caractérisation de l'aléa :	<p>Saint-Siméon de Bonaventure</p> <ul style="list-style-type: none"> - érosion côtière forte : le taux de recul moyen entre 2022 et 2024 a augmenté à 2 m/an faisant en sorte qu'en 2024, la marge de recul entre le haut de talus de la côte et la glissière de la route 132 est de 3,8 mètres seulement. <p>Anse-aux-Cousins</p> <ul style="list-style-type: none"> - instabilité de la falaise due à une combinaison de facteurs : érosion active, géologie structurale, pente naturelle abrupte et gestion inadéquate des eaux de ruissellement de la route - décrochements dans le talus
Veuillez justifier votre avis concernant la vulnérabilité du secteur visé par le projet notamment les personnes, les biens ou l'environnement :	<p>Saint-Siméon de Bonaventure</p> <ul style="list-style-type: none"> - proximité de la route 132 : route nationale stratégique et seul lien régional dans ce secteur. Sécurité en jeu de la route, des usagers et des biens circulant sur la route. - des infrastructures (lampadaire, filage enfoui et poteau d'Hydro-Québec) sont situées à moins de 3,8 m du haut de talus et leur dégradation occasionnerait une augmentation évitable des coûts de travaux. <p>Anse-aux-Cousins</p> <ul style="list-style-type: none"> - proximité de la route 132 : route nationale stratégique et seul lien régional dans ce secteur. Sécurité en jeu de la route, des usagers et des biens circulant sur la route. - Aucun chemin secondaire n'existe, donc aucune voie de contournement n'est possible devant la fermeture de la route. - Pour les quartiers nord de la ville de Gaspé, cette route est le seul lien pour accéder au centre hospitalier, Hôpital de Gaspé, et au CHSLD, centre d'hébergement Monseigneur-Ross de Gaspé.
Veuillez justifier votre avis concernant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais:	<p>Saint-Siméon de Bonaventure</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prochaine tempête pourrait causer des dommages à la route 132 et aux utilités publiques situées en bordure

AVIS D'EXPERT

DEMANDE DE SOUSTRACTION D'UN PROJET À LA PÉEIE

	<p>Anse-aux-Cousins</p> <p>- à cause de la faible distance entre le haut de talus et la route, l'érosion et les ruptures associées peuvent porter atteinte à l'intégrité de la route et à la sécurité des usagers de façon imminente</p>		
Commentaires le cas échéant :	La prise en compte de l'aléa et de la vulnérabilité des personnes et des biens justifie la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.		
Si la demande est justifiée mais que des conditions doivent s'appliquer au projet, veuillez les décrire :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Signature(s). Voir les consignes à la section 3.			
Nom	Titre	Signature	Date
Joëlle Bérubé	Ingénierie OIQ 131283		21 novembre 2024
Jean Francoeur	Directeur principal		21 novembre 2024

3. CONSIGNES DE SIGNATURE

Le formulaire doit être signé par un gestionnaire de la direction consultée. Il revient à chaque répondant de déterminer le niveau des autres signatures souhaitées (ex. : analyste, chef d'équipe, ingénieur, etc.).

Voici les types de signatures acceptées :

1. Formulaire scanné portant une signature manuscrite;
2. Signature numérique utilisant le protocole de signature encadré par le ministère de la Justice du Québec – ICPG et Notarius;
3. Formulaire portant une signature électronique autre qu'en 2 et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis;
4. Formulaire portant la note « Original signé par » et courriel provenant de la boîte du gestionnaire mentionnant qu'il a approuvé l'avis et que l'original signé sera transmis par la poste.

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures ou tableaux